DEPARTEMENT DE LA SARTHE



DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

ARRETE N . . £5/2582 du 23 AVR. 2025

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Frédéric GUEGUEN Bibliothécaire principal territorial

Sarthe Lecture

Direction de la Culture, du patrimoine et des sports Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant l'adaptation d'organisation des services à compter du 1er mai 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

- ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur GUEGUEN, bibliothécaire principal territorial, Chef du service Sarthe lecture à l'effet de signer :
 - tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception:

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés.
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric GUEGUEN, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :
 - Monsieur Aurélien MOREAU, bibliothécaire territorial, Chef du bureau Services aux bibliothèques,
 - Madame Aurélie GUILLOIS, rédacteur principal de 1^{ère} classe territorial, Chef du bureau Administration générale.
- ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur GUEGUEN, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 4 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur GUEGUEN, Monsieur MOREAU et Madame GUILLOIS, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

President du Consuil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 2 3 AVR. 2025 après dépôt en préfecture le 2 3 AVR. 2025 après publication ou notification le 2 5 AVR. 2025